

ASSEMBLÉE NATIONALE4 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 165

présenté par
M. Flajolet, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 6

Dans la dernière phrase de l'alinéa 10 de cet article, substituer aux mots :

« le fonctionnement des installations et ouvrages ou la poursuite »,

les mots :

« l'exécution des installations ou ouvrages, ou la réalisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.